



Paris, le 2 septembre 2025

**Objet : Préavis de grève couvrant tous les agents de la DSOL CASVP pour le mercredi 10 septembre 2025.**

Madame la Directrice Générale.

Conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 du Code du travail, la CGT CASVP dépose un préavis de grève couvrant tous les agents du CASVP pour le 10 septembre 2025. Un préavis de la Fédération CGT des Services Publics couvrant toute la période du 10 au 30 septembre vous est également adressé. Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

La CGT CASVP appelle l'ensemble des agents à se mobiliser, quel que soit leur statut ou leur poste. Notre appel s'inscrit dans les revendications qui sont portées au niveau national pour l'abandon du budget d'austérité. La CGT refuse également les mesures d'austérité encore mal assumées par la Ville de Paris au prétexte de contraintes budgétaires. La CGT estime que la Ville de Paris et le CASVP doivent valoriser les services publics parisiens et les rendre attractifs en revalorisant la fiche de paie et en recrutant massivement.

La CGT CASVP demande à être reçue pour négocier sur les revendications suivantes.

**Revendications locales**

- Des recrutements immédiats sur l'ensemble des postes vacants, conformément aux engagements pris en CST du 27 juin, avec la publication effective des annonces.
- Des solutions immédiates pour la réussite au concours d'aide-soignante pour les collègues sortant d'une scolarité financée ou d'une validation d'acquis d'expérience.
- La réouverture du cycle de négociations sur l'attractivité et les mesures salariales en EHPAD : NBI, prime ASG, revalorisation du travail de nuit samedi dimanche et jours fériés.
- Allocation Prévoyance Santé : augmentation de la participation mensuelle de l'employeur, maintien de la somme versée en janvier,
- Pérennisation des nouvelles dispositions sur les CESU garde d'enfant jusqu'à 12 ans,
- Extension des ratios promus promouvables à 100% y compris pour les catégories A
- La mise en place d'un congé de santé hormonale ouvrant droit à 2 jours d'autorisation spéciale d'absence par mois pour les agentes et agents souffrant de troubles hormonaux.
- La mise en place d'un circuit d'accès prioritaire au logement social pour les agents.
- **Mesures indemnitaires et salariales :**
  - L'attribution de la prime de revalorisation équivalente au « Ségur » pour tous les agents du CASVP non couverts.
  - Revalorisation du MIG (Montant Indemnitaire Garanti) pour toutes les filières.
  - Attribution d'une prime de responsabilité de 300 € pour les agents des corps fusionnés exerçant des missions d'encadrement ou faisant fonction.
  - Attribution d'une prime de 200 € pour les agents des services gestion.
  - Attribution d'une prime de 200 € pour les gardiennes et gardiens de résidence.
  - Revalorisation de la NBI des PSA ESI CHRS à 25 points.
  - L'attribution de la NBI aux agents du Cellule budgétaire et comptable du Service Patrimoine et Travaux, en analogie avec le SFAJ.

## Revendications nationales

- L'abandon de tout budget d'austérité pour les services publics et la sécurité sociale.
- Le maintien de tous les jours fériés existant.
- L'indemnisation à 100 % des jours de congé de maladie ordinaire et la suppression du jour de carence.
- L'augmentation du point d'indice à 6 €
- Le Ségur pour tous les agents des CCAS (dont le CASVP), sous forme de CTI
- L'abrogation des réformes des retraites, pour un retour à la retraite à 60 ans, à 55 ans pour les métiers pénibles ; l'élargissement des critères de pénibilité (notamment la pénibilité psychique).
- L'abrogation de la loi de transformation de la Fonction Publique de 2019.
- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes

Dans l'attente de l'audience, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos parfaites salutations syndicalistes.

*Simon LE CŒUR*  
*Secrétaire général de la CGT CASVP*